

## AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **ENNAKL AUTOMOBILES**

**Siège Social :** ZONE Industrielle La Charguia II BP 129 1080 Tunis

La société ENNAKL Automobiles informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 24 mars 2026, a arrêté le rapport de gestion ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025, établis en Normes Comptables Tunisiennes et IRFS.

Le Conseil d'Administration, en plus de l'examen des états financiers et du rapport de gestion, a également approuvé le rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance) de la société pour l'exercice 2025. Ce rapport vient compléter les données financières de l'entreprise par une appréciation des indicateurs extra-financiers permettant aux actionnaires et aux investisseurs potentiels de mesurer la performance globale de l'entreprise et d'apprécier sa résilience.

#### **1. Les réalisations au 31/12/2025**

La société ENNAKL Automobiles a terminé l'année 2025 avec un total de 6 342 immatriculations soit 11% de part de marché.

Le chiffre d'affaires à fin 2025 s'établit à 615 041mD contre 594 989mD en 2024 soit une augmentation de 3,3%.

Le résultat net après impôts s'est situé à 51 585mD au 31/12/2025 contre un résultat de 44 218mD au 31/12/2024, soit une progression de 16,7%.

L'impôt exigible au titre de l'exercice 2025 s'élève à 24 890mD,

Le chiffre d'affaires consolidé à fin 2025 s'établit à 717 159mD contre 677 720mD en 2024 soit une progression de 5,8%

Le résultat net consolidé après impôts s'est situé à 59 642mD au 31/12/2025 contre un solde de 48 347mD au 31/12/2024, soit une progression de 23,4%.

L'impôt consolidé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 29 470mD.

#### **2. Convocation de l'AGO et les dividendes**

Le conseil a décidé de convoquer les actionnaires de la société pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 29 avril 2026 à 9H00 au siège de la société sis à la Charguia.

Le conseil a proposé une distribution de dividendes à hauteur de 1 Dinars par action.

#### **3. Décisions du conseil :**

- Le Conseil d'administration a approuvé la décision de créer, au sein du Groupe Ennakl, d'une nouvelle société dont l'objet est l'importation et la distribution en gros des pièces de rechange, dotée d'un capital social de 10 000mD.

-Le conseil a approuvé l'augmentation du capital de la société filiale STLV à hauteur de 7 000mD

---

(\*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.